

REGLEMENT INTERIEUR : école maternelle

(Rédigé en conformité avec le règlement départemental)

Ce règlement a pour objectif :

- *D'assurer un bon fonctionnement de l'école pour permettre à tous les élèves de profiter au mieux du travail scolaire.*
- *D'instaurer une attitude de politesse et de respect*
- *De prévenir les accidents en cherchant à en diminuer les causes les plus fréquentes*

HORAIRES

Entrée : **L'entrée** principale de l'école se situe 19 rue Garibaldi. Une entrée est possible boulevard des roses, au niveau du gymnase

Il est interdit de pénétrer dans l'école en dehors des horaires indiqués ci-dessous. Un enseignant donne le signal de rentrée. Il est interdit de fumer, cracher par terre ou d'entrer avec des animaux (même en laisse) dans l'enceinte de l'école.

L'enfant doit être accompagné jusqu'au lieu d'accueil par une personne adulte.

Sortie : les enfants de l'école maternelle sont remis directement aux parents ou aux personnes autorisées par écrit. **Pour leur sécurité, les enfants de l'école élémentaire ne peuvent pas récupérer leurs petits frères ou sœur en maternelle**

	entrée	sortie
Matin	de 8h20 à 8h30	de 11h20 à 11h30
Après-midi	de 13h20 à 13h30	de 16h20 à 16h30

En cas de retard :

A l'entrée : Les parents doivent appeler au bureau du directeur qui validera la possibilité d'emmener l'enfant au moment de la récréation de sa classe. Il est interdit de laisser l'enfant seul dans la cour.

A la sortie : à 11h30 et 16h30 les enfants sont conduits dans le bureau du directeur.

ABSENCE

En cas d'absence, il est demandé aux parents d'en informer l'enseignant ou le directeur par téléphone ou courriel. De plus, il faut écrire un mot justificatif dans le cahier de liaison.

Les enfants inscrits en classe de maternelle doivent fréquenter l'école régulièrement : le directeur a l'obligation de signaler les absences à l'Inspection Académique.

Les sorties pendant le temps scolaire ne sont pas autorisées, sauf convocation médicale. Les entrées/sorties sur temps scolaire **ne peuvent se faire qu'à 10h15 et 15h15**. L'enceinte de l'école est fermée sur le temps scolaire.

DISCIPLINE GENERALE

Tenue : Les élèves doivent se présenter dans une tenue correcte, propre, pratique (notamment, pas de vêtement de type *crop-top*, de chaussures à talon, de maquillage, de faux ongles, etc...) et conforme à la charte de la laïcité affichée dans l'école. L'usage de parapluie et le port de chaussures ouvertes (tongs, claquettes) sont interdits pour des raisons de sécurité.

Les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant.

Comportement : les élèves doivent en toute occasion, faire preuve de politesse entre eux et à l'égard de

tous les personnels de l'école.

Sécurité: tout objet dangereux ou ayant l'apparence d'une arme (même en jouet) est strictement interdit dans l'école. Les téléphones portables sont également interdits (sauf autorisation particulière), y compris pour les sorties scolaires. Ces objets seront confisqués par le directeur, et ne seront remis qu'aux parents.

Les jeux de cour sont uniquement réservés aux récréations et ne peuvent être utilisés aux heures de rentrées et de sorties pour des raisons de sécurité et de responsabilité.

Accidents scolaires : Les Parents sont prévenus dès que possible. Dans tous les cas d'urgence, l'école appellera le 15 (SAMU) qui indiquera la marche à suivre et enverra les secours appropriés (pompiers, SAMU, médecin, ambulance privée).

Assurance scolaire : pour participer aux sorties scolaires les enfants doivent avoir une attestation d'assurance : responsabilité civile et individuelle accident

Maladie : Les médicaments sont strictement interdits à l'école. Les enseignants ne sont autorisés à administrer un médicament que s'il a été procédé à l'élaboration d'un PAI (projet d'accueil individualisé) en présence du médecin scolaire. Tout enfant ayant des signes de maladie (fièvre, vomissements, etc...) ne doit pas venir à l'école.

Goûters: les goûters individuels ne sont pas autorisés. Les goûters d'anniversaire doivent être des préparations industrielles (précisant dates de péremption et composition) ou des gâteaux faits en classe. Il ne faut pas de gâteau avec de la crème Il est important de signaler les allergies alimentaires.

SANCTIONS

Il est permis d'isoler de ses camarades, momentanément et sous surveillance, un enfant, irrespectueux du règlement ou dont le comportement peut être dangereux pour lui-même ou pour les autres.

Dans le cas de manquements graves et répétés au règlement intérieur de l'école, le changement d'école peut être décidé par l'Inspecteur de l'Education Nationale sur proposition du Directeur.

La situation aura préalablement été soumise à l'examen de l'Equipe Educative

RELATION ECOLE FAMILLE

Les cahiers et des bilans sont transmis régulièrement aux Parents. Il est demandé d'en prendre soin et de les rapporter rapidement.

Chaque élève dispose d'un cahier de liaison où sont consignées les informations concernant la vie de l'école ou de la classe.

Les Parents doivent signaler tout changement de coordonnées (téléphone, mel, adresse)

APPLICATION DU REGLEMENT

Les Parents sont invités à collaborer avec l'école pour une bonne application du règlement, afin de faciliter la vie de vos enfants, de les mettre dans de bonnes conditions d'apprentissage et d'évoluer en toute sécurité.

Règlement validé lors du conseil d'école du 31/05/2022, applicable à partir du 01/09/2022

Vu et pris connaissance le :

Signature des responsables légaux :